



Le lundi 29 novembre 21

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP DES CHEFS DE SERVICE

« Recours CREP »

Le 8 novembre dernier, après des années de mépris de la part de nos dirigeants à l'égard des métiers du social, le 1^{er} ministre formule enfin des déclarations sur le manque de reconnaissance des travailleurs sociaux. Selon ses propos, l'amélioration de l'attractivité de ces professions comprend une nécessaire revalorisation salariale. Mais les mots ne suffisent pas ! Désormais, il faut des actes pour que ça ne reste pas de simples promesses de campagne présidentielle : depuis trop longtemps et sans faire de vagues, les professionnels de l'ombre, en première ligne, subissent des réformes régressives et des politiques d'austérité. Dans l'intérêt de la qualité du service public, il est pourtant grand temps de reconnaître l'utilité, la spécificité et la pénibilité de nos missions.

Le défaut d'attractivité, longtemps ignoré dans les structures d'hébergement, se propage aujourd'hui sur l'ensemble des services et des corps de la PJJ. Il faut aussi reconnaître que les publications de postes sur les supports officiels ne suffisent plus. Le recours aux agences d'intérim ou aux réseaux sociaux pour recruter se multiplie et en dit long sur l'état RH de notre administration qui pourrait se résumer par cet appel : *La DPJJ recherche travailleurs sociaux : diplômés, compétences et expérience non exigés* » Et pourtant, vous savez Mme la présidente, que l'éducation de notre jeunesse est une affaire sérieuse qui mérite des réponses sérieuses.

La CGT-PJJ n'a cessé de le répéter et d'alerter sur toutes ces professions en tension. La DPJJ n'attire plus, c'est un fait qu'il faut corriger urgemment dans l'intérêt des agents et des jeunes pris en charge. Notre syndicat accueille néanmoins favorablement les premières revalorisations indemnitaires (IFSE) et les quelques avancées que nous avons pu obtenir et celles qui sont en cours de négociation. En effet, rappelons que la CGT PJJ a interpellé notamment le Garde des Sceaux sur ces considérations dans une lettre ouverte en date du 7 juin 2021 ([Et clic!](#)) et dans un courrier envoyé au 1^{er} ministre 2 jours plus tard. Notre organisation syndicale veut croire que ces interpellations ont permis une première prise de conscience dans un contexte budgétaire qualifié d'historique par notre Garde des Sceaux. Néanmoins, ces premières dispositions demeurent nettement insuffisantes et ne corrigeront pas en l'état le défaut d'attractivité de notre administration.

Pour cette raison, CGT-PJJ réaffirme la nécessité d'ouvrir les discussions dans les meilleurs délais concernant :

- La revalorisation salariale
- Le sens des missions
- Les conditions de travail
- Les déroulés de carrière
- Le management

Dans un contexte budgétaire soit disant hors norme, nous étions en droit d'exiger des premières dispositions statutaires notamment sur la revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires. Il n'y aura finalement quasiment rien pour 2022 et nous le regrettons. Sur une augmentation du budget ministériel pourtant chiffré à 660 millions d'euros pour 2022, la DPJJ devra se contenter de 45 millions d'euros, ce qui représente à peine 7% de l'augmentation ministérielle, un pourboire ! Là aussi, des choix politiques viennent traduire à eux seuls,

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Portable : 06.33.33.02.50 – télécopie: 01 48 18 32 06

E-mail : cgtppj.rh@outlook.fr – Site internet : <http://www.cgtppj.org/>

le mépris pour nos professions. A la veille d'une campagne présidentielle marquée par la banalisation des idées d'extrême droite, la priorité aux orientations sécuritaires est clairement assumée au dépend des agents de notre administration.

S'agissant de cette CAP, aujourd'hui vidée de la plupart de ses RUE, Conseillers Techniques, Formateurs ou RLC depuis la création du nouveau corps des Cadres Educatifs, la CGT PJJ dénonce une nouvelle fois l'application d'un texte qui ne respecte pas les dernières élections. En conséquence, les CADEC sont depuis 2020 représentés par des syndicats qu'ils n'ont pas élu en 2018. Mme la présidente, ce déni de démocratie restera pour nous inacceptable et nous continuons de le dénoncer.

Par ailleurs, la création du nouveau corps des CADEC laisse un corps de CSE composé de 800 agents environ (soit le 2^{ème} corps spécifique de la DPJJ en nombre) voué à disparaître avec la fin du concours. Comme vous le savez, Mme la présidente, la CGT-PJJ milite pour que ce corps puisse malgré tout vivre. Nous le réaffirmons ici, pour la CGT PJJ l'arrêt du concours ne doit pas signifier l'abandon de toutes dispositions pour ce corps. Nous continuons d'exiger la reconnaissance du concours CSE, qui rappelons-le, a été encouragé par notre administration jusqu'en 2018. Ainsi, nous revendiquons :

- Une revalorisation différenciée de l'IFSE par rapport au corps des éducateurs pour d'une part reconnaître le concours CSE et d'autre part compenser l'absence de second grade et donc du forfait promotion de grade et [clac !](#)
- Différencier la liste d'aptitude des CADEC et des CSE pour l'accès au corps des directeurs. Demande de modification du décret.
- Nous exigeons la priorisation des CSE détachés face aux recrutements des contractuels pour l'accès au corps des CADEC.
- A l'instar des autres corps, le dégel du point d'indice et une revalorisation de 10%

S'agissant de l'étude des recours CREP à l'ordre du jour de cette CAP, la CGT-PJJ regrette qu'en 2021, il subsiste toujours des cadres autoritaires, à la conception archaïque du pouvoir, bien éloignés des fondamentaux qui constituent la bienveillance au travail. Ce qui semble pourtant évident pour le plus grand nombre, ne semble pas l'être pour d'autres. Nous demandons que les situations étudiées sur fond de mal-être au travail soient accompagnées de dispositions pour mettre un terme aux relations conflictuelles.

Enfin, la CGT PJJ réaffirme donc sa revendication d'ouvrir de réelles négociations salariales, véritable vecteur d'attractivité des métiers du social au sein même de la PJJ.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Portable : 06.33.33.02.50 – télécopie: 01 48 18 32 06

E-mail : cgtppj.rh@outlook.fr – Site internet : <http://www.cgtppj.org/>